



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SEVREMOINE
Hôtel de ville
23 place Henri Doizy
St Macaire en Mauges
49150 SEVREMOINE

Beaupréau-en-Mauges, le 22 mars 2021

N/Réf : CG/CG N°698/2021
Objet Décision juridique attributive d'aide FEADER
Projet : N°RPDL190219CR0520317
« Relamping de 4 Salles de Sport sur Sèvremoine »

Dossier suivi par : Clara Girardeau

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous notifier la convention attributive d'une subvention FEADER N°RPDL190219CR0520317, pour votre projet « « Relamping de 4 Salles de Sport sur Sèvremoine », au titre de la fiche-action 19.2-5 : Affirmer la transition énergétique comme un axe de développement de notre territoire, en vigueur depuis le 11/12/2015 et le 29/04/2016.

Vous voudrez bien trouver ci-joint trois exemplaires de la convention **vous octroyant une subvention d'un montant maximum de 65 243.82 euros**, pour la réalisation de votre projet « Relamping de 4 Salles de Sport sur Sèvremoine ».

Je vous saurai gré de me **retourner les trois exemplaires (originaux) signés en vous abstenant toutefois de les dater**. Ces conventions seront datées par nos soins et un exemplaire vous sera notifié après signature du Conseil régional des Pays de la Loire.

Conformément aux termes de la convention, les dépenses éligibles sont celles engagées et acquittées entre le **01/11/2017 et le 31/12/2020**, pour le projet.

Le formulaire de demande de paiement vous sera envoyé par courriel. Il devra être complétés et transmis à mes services au plus tard **le 31 décembre 2021**. L'aide vous sera versée au vu des pièces justificatives de dépenses, d'un bilan de l'opération et sous réserve des éléments mentionnés aux articles 6 et 7 de la convention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente du GAL de Mauges Communauté
Chantal GOURDON

